

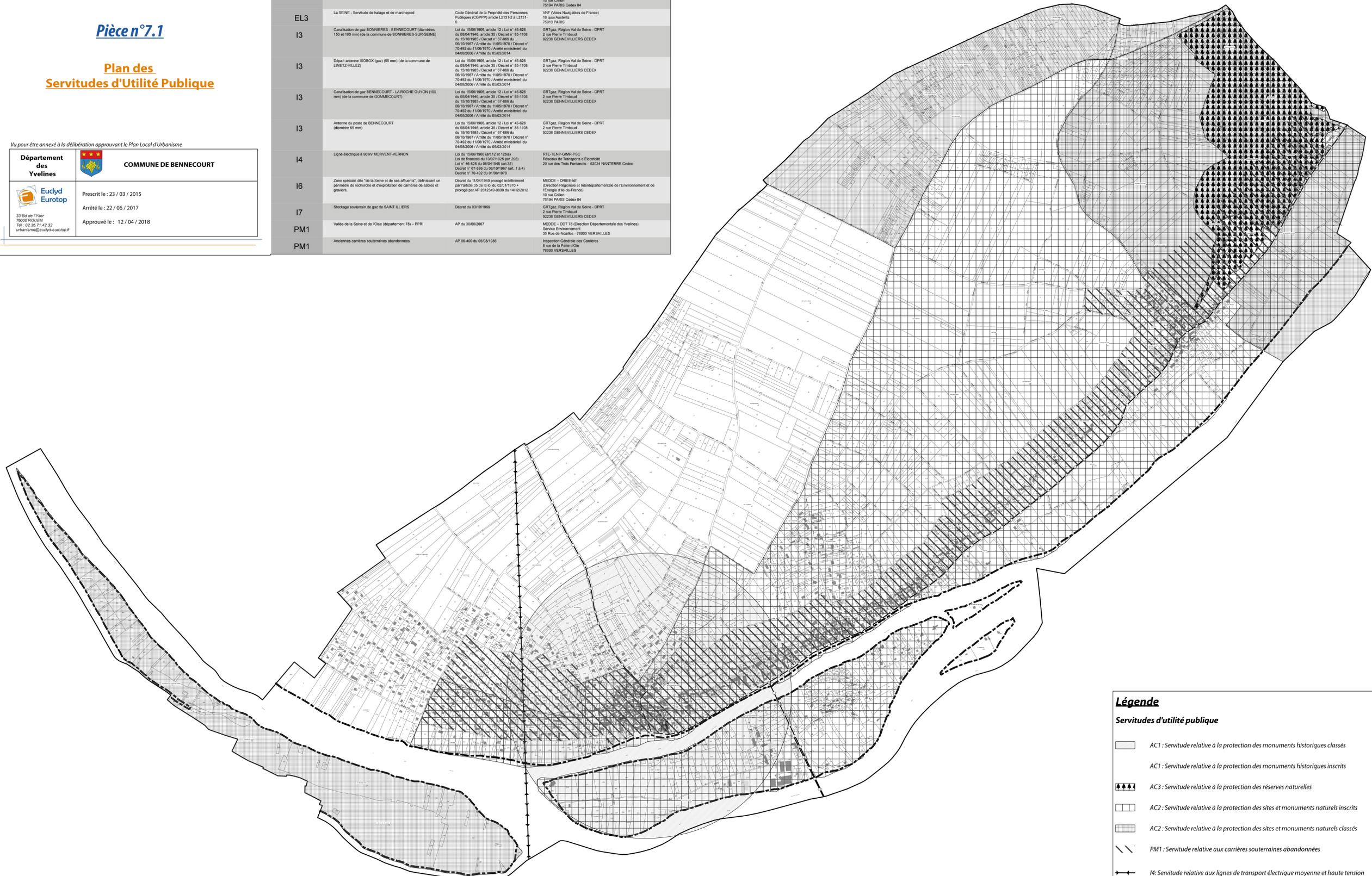
Pièce n°7.1

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme

 Département des Yvelines	 COMMUNE DE BENNECOURT
 Euclud Eurotop <small>33 Bd de l'Yser 78000 NOUILLY Tél : 02 35 71 42 32 urbanisme@euclud-eurotop.fr</small>	Prescrit le : 23 / 03 / 2015 Arrêté le : 22 / 06 / 2017 Approuvé le : 12 / 04 / 2018

CODE	TITRE	ACTE	GESTIONNAIRE
AC1	Eglise (ancienne) sur la commune de JEUFOSSE	MH du 19/06/1926	Ministère de la Culture et de la Communication STAP 78 (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Yvelines) - Rue des Réservoirs 78000 VERSAILLES
AC1	Sépulture néolithique - Parcelle n° 219 section A sur la commune de BONNIERES	ISM du 14/11/1951	Ministère de la Culture et de la Communication STAP 78 (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Yvelines) - Rue des Réservoirs 78000 VERSAILLES
AC1	Eglise Saint-Ouen de BENNECOURT	ISM du 18/05/1932	Ministère de la Culture et de la Communication STAP 78 (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Yvelines) - Rue des Réservoirs 78000 VERSAILLES
AC2	Boudes de la Seine (de Moisson à Guernes) -> Recours le site inscrit Emlage de Saint-Sauveur	Site inscrit 18/01/1971	MEDEC - DRIEE-IF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (Ile-de-France)) 10 rue Cailhon 75194 PARIS Cedex 04
AC2	Falaises de la Roche Guyon et fruit de Moisson	Site classé 18/07/1990	MEDEC - DRIEE-IF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (Ile-de-France)) 10 rue Cailhon 75194 PARIS Cedex 04
AC2	Site de Clémey, Claude Moret, au confluent de la Seine et de l'Épte.	Site classé 09/09/1965	MEDEC - DRIEE-IF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (Ile-de-France)) 10 rue Cailhon 75194 PARIS Cedex 04
AC3	Méandre Naturelle Nationale des Coteaux de la Seine (Vai d'Oise et Yvelines) - 268 ha	Décret 2009-352 du 30/03/2009	MEDEC - DRIEE-IF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (Ile-de-France)) 10 rue Cailhon 75194 PARIS Cedex 04
EL3	La SEINE - Servitude de halage et de marchepied	Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) article L2131-2 à L2131-6	SNF (Société Nationale de France) 18 quai Austerlitz 75013 PARIS
I3	Canalisation de gaz BONNIERES - BENNECOURT (diamètres 150 et 100 mm) (de la commune de BONNIERES-SUR-SEINE)	Loi du 15/06/1966, article 12 / Loi n° 48-628 du 08/04/1946, article 35 / Décret n° 85-1108 du 15/10/1985 / Décret n° 87-886 du 06/10/1987 / Arrêté du 11/05/1970 / Décret n° 70-492 du 11/06/1970 / Arrêté ministériel du 04/08/2006 / Arrêté du 05/03/2014	GRTgaz, Région Val de Seine - DPR2 2 rue Pierre Timbaud 92238 GENNEVILLIERS CEDEX
I3	Départ antenne ISOBOX (gaz) (65 mm) (de la commune de LIMEZ-VILLEZ)	Loi du 15/06/1966, article 12 / Loi n° 48-628 du 08/04/1946, article 35 / Décret n° 85-1108 du 15/10/1985 / Décret n° 87-886 du 06/10/1987 / Arrêté du 11/05/1970 / Décret n° 70-492 du 11/06/1970 / Arrêté ministériel du 04/08/2006 / Arrêté du 05/03/2014	GRTgaz, Région Val de Seine - DPR2 2 rue Pierre Timbaud 92238 GENNEVILLIERS CEDEX
I3	Canalisation de gaz BENNECOURT - LA ROCHE GUYON (100 mm) (de la commune de COMMENCECOURT)	Loi du 15/06/1966, article 12 / Loi n° 48-628 du 08/04/1946, article 35 / Décret n° 85-1108 du 15/10/1985 / Décret n° 87-886 du 06/10/1987 / Arrêté du 11/05/1970 / Décret n° 70-492 du 11/06/1970 / Arrêté ministériel du 04/08/2006 / Arrêté du 05/03/2014	GRTgaz, Région Val de Seine - DPR2 2 rue Pierre Timbaud 92238 GENNEVILLIERS CEDEX
I3	Antenne de poste de BENNECOURT (diamètre 65 mm)	Loi du 15/06/1966, article 12 / Loi n° 48-628 du 08/04/1946, article 35 / Décret n° 85-1108 du 15/10/1985 / Décret n° 87-886 du 06/10/1987 / Arrêté du 11/05/1970 / Décret n° 70-492 du 11/06/1970 / Arrêté ministériel du 04/08/2006 / Arrêté du 05/03/2014	GRTgaz, Région Val de Seine - DPR2 2 rue Pierre Timbaud 92238 GENNEVILLIERS CEDEX
I4	Ligne électrique à 90 kV MORVENT-VERNON	Loi du 15/06/1966 (art 12 et 12bis) Loi de finances du 13/07/1952 (art 248) Loi n° 48-628 du 08/04/1946 (art 35) Décret n° 87-886 du 06/10/1987 (art. 1 à 4) Décret n° 70-492 du 01/06/1970	RTE-TEN-GMR-PSC Réseaux de Transport et Électricité 29 rue des Trois Fontaines - 92024 NANTERRE Cedex
I6	Zone spéciale dite "de la Seine et de ses affluents", définissant un périmètre de recherche et d'exploitation de carrières de sables et graviers.	Décret du 11/04/1969 prorogé indéfiniment par l'article 35 de la loi du 02/01/1970 - et prorogé par AP 2012349-0009 du 14/12/2012	MEDEC - DRIEE-IF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (Ile-de-France)) 10 rue Cailhon 75194 PARIS Cedex 04
I7	Stockage souterrain de gaz de SAINT ELLIERS	Décret du 03/10/1969	GRTgaz, Région Val de Seine - DPR2 2 rue Pierre Timbaud 92238 GENNEVILLIERS CEDEX
PM1	Valée de la Seine et de l'Oise (département 78) - PPRi	AP du 30/06/2007	MEDEC - DDT 78 (Direction Départementale des Yvelines) Service Environnement 35 Rue de Noailles - 78000 VERSAILLES
PM1	Anciennes carrières souterraines abandonnées	AP 86-400 du 05/08/1986	Inspection Générale des Carrières 1 rue de la Paix d'Or 78000 VERSAILLES



Légende

Servitudes d'utilité publique

-  AC1 : Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
-  AC1 : Servitude relative à la protection des monuments historiques inscrits
-  AC3 : Servitude relative à la protection des réserves naturelles
-  AC2 : Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels inscrits
-  AC2 : Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels classés
-  PM1 : Servitude relative aux carrières souterraines abandonnées
-  I4 : Servitude relative aux lignes de transport électrique moyenne et haute tension
-  I3 : Servitude relative aux canalisations de transports et de distribution de gaz
-  I6 : Servitude relative aux mines et carrières
-  EL3 : Servitude relative au chemin de halage
-  T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement sur l'ensemble de la commune

